

5^e Assemblée générale ordinaire

11 mai 2022, 14h30, Kursaal Berne SA,
Kornhausstrasse 3, Berne

Contenu

4 **Ordre du jour**

8 **Informations sur les votes liés
à la rémunération: points 4, 5.1 et 5.2**

14 **Remarques**

Chers actionnaires,

Galenica souhaite réaliser de bons rendements pour ses actionnaires et jouer un rôle actif sur le marché de la santé suisse tout en étant un employeur attractif.

Notre politique et nos systèmes de rémunération visent à assurer que les intérêts des actionnaires coïncident autant que possible avec ceux de la Direction. Conformément aux exigences légales et aux statuts, nous vous prions de bien vouloir approuver dans le cadre de l'Assemblée générale 2022, séparément et de manière contraignante, les deux montants totaux maximaux de rémunération 2023. En outre, nous vous demandons de vous prononcer sur le Rapport de rémunération 2021 dans le cadre d'un vote consultatif.

2021 a été une année très prospère. Les chiffres d'affaires en lien avec le COVID-19 ont connu une hausse extraordinaire, et les chiffres d'affaires des médicaments contre les refroidissements et les infections grippales ont augmenté en fin d'année. Avec un grand engagement, Galenica a mis en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie de Corona et ainsi réalisé des revenus supplémentaires uniques. Bien que la recette unique issue de la vente du bâtiment du siège de Galenica n'ait pas été prise en compte dans la détermination des objectifs pour la rémunération variable, les objectifs fixés pour 2021 ont été nettement dépassés, ce après que les objectifs n'ont été que partiellement atteints l'an dernier.

Le Rapport de rémunération 2021 doit vous permettre, en tant qu'actionnaire, de comparer les rémunérations totales maximales proposées pour l'exercice 2023 avec les performances et les rémunérations versées à cet effet en 2021.

Vous trouverez ci-après les informations générales pertinentes concernant les trois votes sur la rémunération.

En 2021, le Comité Rémunération a passé en revue le système de rémunération de la Direction. Sur la base de cette analyse, le Comité Rémunération a conclu que la structure de rémunération est globalement appropriée et conforme aux pratiques du marché.

Des informations plus détaillées à ce sujet et des explications complémentaires sur les systèmes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction figurent dans le Rapport de rémunération intégré au Rapport annuel 2021 du Groupe Galenica (www.galenica.com, à la rubrique Publications).

Meilleures salutations,
Pour le Conseil d'administration,



Daniela Bosshardt
Présidente du Conseil
d'administration



Dr Andreas Walde
Président du Comité
Rémunération



Ordre du jour

1. Rapport d'activités, comptes annuels 2021 de Galenica SA et comptes annuels consolidés du Groupe Galenica 2021 ainsi que prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport d'activités et les comptes annuels 2021 de Galenica SA ainsi que les comptes annuels consolidés 2021 du Groupe Galenica.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres et à ceux de la Direction générale pour l'exercice 2021.

3. Décision relative à l'emploi du bénéfice au bilan 2021 et à l'affectation des réserves issues d'apports de capital

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 2.10 par action nominative, dont CHF 1.05 seront versés à partir du bénéfice au bilan et CHF 1.05 à partir des réserves issues d'apports de capital.

3.1. Emploi du bénéfice au bilan 2021

Report de l'année précédente	CHF	638'387
Bénéfice de l'exercice	CHF	228'676'151
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	CHF	229'314'538

Proposition

Dividende de CHF 1.05 par action	CHF	52'500'000 ¹⁾
Attribution aux réserves libres	CHF	176'000'000
Report à nouveau	CHF	814'538

¹⁾ La proposition de versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2021, le montant distribué serait de CHF 52.1 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 17 mai 2022.

3.2. Affectation des réserves issues d'apports de capital

Réserves issues d'apports de capital	CHF	307'010'206
Dividende à partir des réserves issues d'apports de capital CHF 1.05 par action	CHF	52'500'000 ²⁾
Report à nouveau	CHF	254'510'206

²⁾ La proposition de versement d'un dividende à partir des réserves issues d'apports de capital comprend toutes les actions émises. Les actions détenues en propre au moment du versement du dividende ne donnent toutefois pas droit au dividende. Sur la base du nombre d'actions détenues par Galenica SA au 31 décembre 2021, le montant distribué serait de CHF 52.1 mio.

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 17 mai 2022, sans déduction de l'impôt anticipé.

4. Rapport de rémunération 2021

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif. Vous trouverez les informations à ce sujet dans le Rapport annuel 2021, chapitre «Rapport de rémunération».

5. Montants totaux maximaux pour l'exercice 2023

5.1. Rémunération totale maximale du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

5.2. Rémunération totale maximale de la Direction

Pour l'exercice 2023, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 8'500'000 pour la rémunération des membres de la Direction.

6. Elections

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2022 la réélection de six membres actuels. Madame Judith Meier est proposée comme nouveau membre du Conseil d'administration. Conformément aux critères du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, tous les membres proposés sont indépendants.

6.1. Réélections des membres du Conseil d'administration et de la Présidente, élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire Madame Daniela Bosshardt comme membre et Présidente du Conseil d'administration. Il propose en outre de réélire M. Bertrand Jungo, Madame Pascale Bruderer, le Prof. Hon. Dr Michel Burnier, le Dr Markus R. Neuhaus et le Dr Andreas Walde, ainsi que d'élire Madame Judith Meier comme nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

a. Réélection de Daniela Bosshardt comme membre et Présidente du Conseil d'administration

b. Réélection de Bertrand Jungo comme membre du Conseil d'administration

c. Réélection de Pascale Bruderer comme membre du Conseil d'administration

d. Réélection du Prof. Hon. Dr Michel Burnier comme membre du Conseil d'administration

e. Réélection du Dr Markus R. Neuhaus comme membre du Conseil d'administration

f. Réélection du Dr Andreas Walde comme membre du Conseil d'administration

g. Election de Judith Meier comme membre du Conseil d'administration



Judith Meier

Née en 1962, citoyenne suisse

Expérience professionnelle: de 2009 à 2016, Judith Meier a été la CEO de Zurzach Care AG (anciennement Reha Clinic Gruppe), à partir de 2017, elle a été déléguée et depuis 2019, Vice-Présidente du Conseil d'administration de Zurzach Care AG. Elle est cofondatrice de reha at home AG (fondée en 2018). De 1989 à 2001, elle a été membre du Grand Conseil du canton d'Argovie.

Qualifications: Executive Master of Health Service Administration (Haute École spécialisée de la Suisse orientale), diplôme de physiothérapeute.

Autres activités: Judith Meier est Vice-Présidente du Conseil d'administration de Zurzach Care AG. Depuis 2017, elle est membre du Conseil d'administration de l'hôpital cantonal des Grisons.

Vous trouverez les curriculum vitae des membres actuels du Conseil d'administration sur notre site Internet (www.galenica.com).



6.2. Réélections au sein du Comité Rémunération

Le Conseil d'administration propose de réélire le Dr Andreas Walde et le Prof. Hon. Dr Michel Burnier ainsi que le Dr Markus R. Neuhaus au Comité Rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si le Dr Andreas Walde est réélu membre du Comité Rémunération, le Conseil d'administration a l'intention de le nommer à nouveau Président du Comité Rémunération.

a. Réélection du Dr Andreas Walde au Comité Rémunération

b. Réélection du Prof. Hon. Dr Michel Burnier au Comité Rémunération

c. Réélection du Dr Markus R. Neuhaus au Comité Rémunération

6.3. Réélection de la représentante indépendante

Le Conseil d'administration propose de réélire l'étude d'avocats Walder Wyss SA comme représentante indépendante pour un mandat allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.4. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Informations sur les votes liés à la rémunération



Point 4 de l'ordre du jour: Rapport de rémunération 2021 – vote consultatif

Le Rapport de rémunération 2021 contient des informations détaillées quant à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction. Il assure par ailleurs la transparence sur le lien entre l'évolution des affaires par rapport aux objectifs du Groupe et la rémunération effectivement versée ou octroyée à la Direction.

Dans le cadre d'un vote consultatif, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver le Rapport de rémunération 2021 qui présente le système de rémunération, la pratique de rémunération et les versements pour l'exercice écoulé. Le Rapport de rémunération est disponible sur notre site Internet, à l'adresse suivante: www.galenica.com, sous rubrique Publications.

Rapport de rémunération 2021

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif.

Remarque préliminaire concernant la rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023

Les changements suivants ont eu lieu au sein du Conseil d'administration en 2021: Le Dr Philippe Nussbaumer a décidé de ne pas se représenter à la réélection comme membre du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 12 mai 2021. En 2021, aucun nouveau membre n'a été élu au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comptait six membres après l'Assemblée générale 2021. Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée

générale 2022 l'élection de Judith Meier comme nouveau membre du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration dispose au total des comités suivants: Comité Audit et Risques, Comité Rémunération, Comité Haute Direction, Nomination et Développement Durable.

La Direction comptait six membres durant l'exercice sous revue. Virginie Pache est entrée à la Direction en tant que Chief Pharmacies Officer au 1^{er} janvier 2021. Lukas Ackermann est membre de la Direction depuis le 1^{er} janvier 2022 en qualité de Chief IT & Digital Services Officer. Ainsi, le nombre de membres de la Direction a été augmenté à sept au 1^{er} janvier 2022. Dans ce contexte, la rémunération totale maximale proposée pour 2023 repose sur la rémunération de sept membres de la Direction.

Point 5.1 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

La rémunération totale maximale de CHF 1'900'000 proposée pour l'exercice 2023 repose sur l'hypothèse de la (ré)élection de sept membres non exécutifs du Conseil d'administration (y compris la Présidente du Conseil d'administration) et reste inchangée depuis 2019.

La rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration reflète la structure de conduite et les responsabilités du Conseil telles qu'elles ressortent des dispositions légales en vigueur, des statuts et du Règlement de rémunération. Les membres du Conseil d'administration de Galenica touchent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne reçoivent aucune rémunération variable ou liée à la performance, ni d'options sur actions ou d'indemnités supplémentaires pour la participation aux séances. Selon le règlement, les membres du Conseil d'administration ont la possibilité d'adhérer

à la Galenica Caisse de pension. Toutefois, le cas échéant, toutes les cotisations (cotisations épargne et risque de l'employeur et du collaborateur) sont à la charge du membre du Conseil d'administration. Les rémunérations annuelles sont versées aux membres du Conseil d'administration à hauteur de 50% minimum (ou de 100% sur demande individuelle d'un membre du Conseil d'administration) sous la forme d'actions Galenica bloquées pendant cinq ans.

Le Conseil d'administration propose le montant total maximal et inchangé par rapport à l'année précédente de CHF 1'900'000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration en 2023. Ce montant comprend une contribution obligatoire estimée à CHF 70'000 que Galenica doit verser aux systèmes d'assurances sociales publics. Le montant total comprend les rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour le compte d'entreprises du Groupe.

Rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration.

Point 5.2 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres de la Direction pour l'exercice 2023

La rémunération totale maximale proposée s'entend pour un effectif de sept membres de la Direction, y compris son Chief Executive Officer (CEO). Pour l'exercice 2022, l'Assemblée générale a approuvé un montant total maximal de CHF 7'200'000 pour six membres de la Direction, qui pouvait être augmenté à CHF 8'300'000 par la nomination d'un membre supplémentaire de la Direction, conformément aux statuts et sans nouvelle approbation. Dans ce cadre, le Conseil d'administration considère toujours une rémunération maximale comme appropriée et propose une rémunération totale maximale de 8'500'000 CHF pour l'exercice 2023.

Evolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2021 à 2023

en milliers de CHF	2021 (approuvée par l'AG)	2022 (approuvée par l'AG)	2023 (proposition)
Nombre de membres	6	7	7
Rémunération totale maximale du Conseil d'administration	1'900	1'900	1'900
Dont cotisations aux assurances sociales (estimation) ¹⁾	70	77	70

¹⁾ Etat au 1^{er} janvier 2022

Afin de pouvoir recruter et fidéliser des collaborateurs talentueux aux postes clés, Galenica propose des rémunérations compétitives. Conformément à la philosophie de rémunération de Galenica liée à la performance, les membres de la Direction qui atteignent leurs objectifs en termes de performance reçoivent en général une rémunération cible qui correspond au niveau (valeur médiane) de rémunération pour des postes similaires dans des entreprises de même taille et complexité. Si les objectifs de performance ne sont pas atteints ou s'ils sont dépassés, la rémunération accordée peut être inférieure ou supérieure à cette valeur médiane.

Rémunération totale maximale de la Direction pour l'exercice 2023

Conseil d'administration propose
d'approuver un montant total maximal de
CHF 8'500'000 pour la rémunération
des membres de la Direction.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction figurent dans le Rapport de rémunération 2021 (www.galenica.com, rubrique Publications).



Rémunération de tous les membres de la Direction

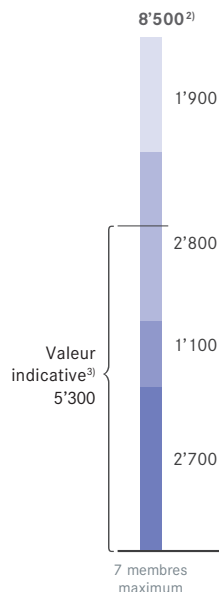
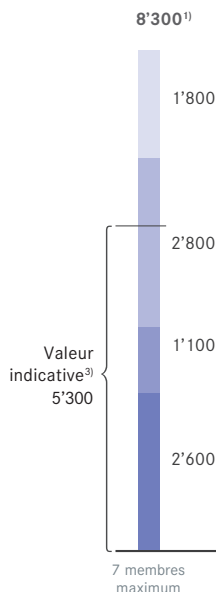
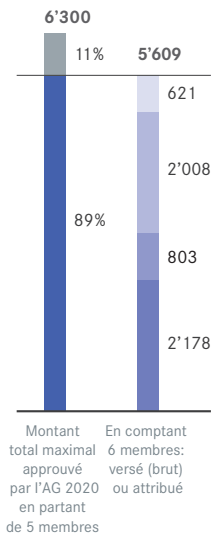
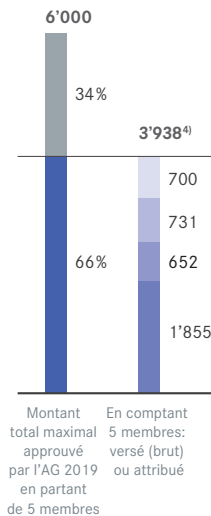
en milliers de CHF

2020

2021

2022

2023



■ Salaire de base annuel ■ Cotisations aux assurances sociales et autres indemnités ■ STI ■ LTI

¹⁾ Le montant total maximal approuvé par l'Assemblée générale du 12 mai 2021 se monte à CHF 7'200'000 en partant de six membres. En raison de l'élargissement de la Direction de six à sept membres à partir du 1^{er} janvier 2022, il est fait usage d'un montant supplémentaire conformément à l'art. 22 al. 6 des statuts

²⁾ Proposition à l'Assemblée générale 2022 en partant de sept membres de Direction

³⁾ A 100% de réalisation des objectifs

⁴⁾ Inclut la rémunération de Jean-Claude Cléménçon jusqu'au 31 mars 2020 (démission de la Direction générale et de la fonction de CEO le 31 mars 2020) et de Christoph Amstutz jusqu'au 31 août 2020 (démission de la direction générale et de la fonction de Responsable du Domaine d'activités Services le 31 août 2020). Jean-Claude Cléménçon et Christoph Amstutz ont encore reçu un total de CHF 411'000 après leur démission de la Direction générale en 2020. Ce montant n'est pas inclus dans le montant divulgué

Rémunération du membre le mieux rémunéré de la Direction

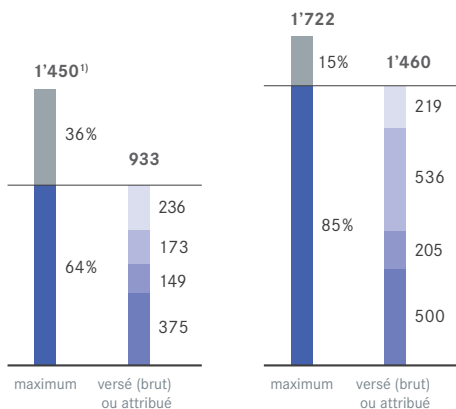
CEO Groupe Galenica

en milliers de CHF

2020

2021

(rémunération pour 9 mois)



■ Salaire de base annuel ■ Cotisations aux assurances sociales et autres indemnités ■ STI ■ LTI

¹⁾ Entrée en fonction du nouveau CEO au 1^{er} avril 2020



Remarques

Registre des actions

Seules les personnes inscrites au registre des actions de Galenica SA comme actionnaires avec droit de vote au 3 mai 2022 pourront exercer leur droit de vote.

Pas de restriction de négociabilité pour les actions Galenica

L'inscription des actionnaires en vue d'établir la liste des droits de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions avant, pendant ou après l'Assemblée générale.

Rapport annuel

Le Rapport annuel du Groupe Galenica est publié sur Internet sur **www.galenica.com**, rubrique **Publications**. Le Rapport annuel 2021, qui contient le Rapport d'activités et les comptes annuels de Galenica SA et du Groupe Galenica ainsi que les rapports correspondants de l'organe de révision, peut être consulté au siège de la société à Berne. Pour des raisons de durabilité, le Rapport annuel n'est envoyé aux actionnaires par la poste que sur demande.

Traduction simultanée

L'Assemblée générale se déroule en partie en allemand et en partie en français. Des traductions simultanées sont assurées en allemand et en français. Des écouteurs seront distribués dans le foyer.

Départ anticipé de l'Assemblée générale

Afin de déterminer correctement le nombre d'actionnaires présents, le matériel de vote non utilisé ainsi que l'appareil de vote électronique doivent être remis à la sortie en cas de départ anticipé de l'Assemblée générale.

Accès

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics, étant donné que le nombre de places de parc est limité au Kursaal Berne. Depuis la gare Centrale de Berne, prenez la ligne de tram 9 (direction Wankdorf Bahnhof) jusqu'à l'arrêt «Kursaal».

Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 81 11

info@galenica.com · www.galenica.com